




La formation PRAP

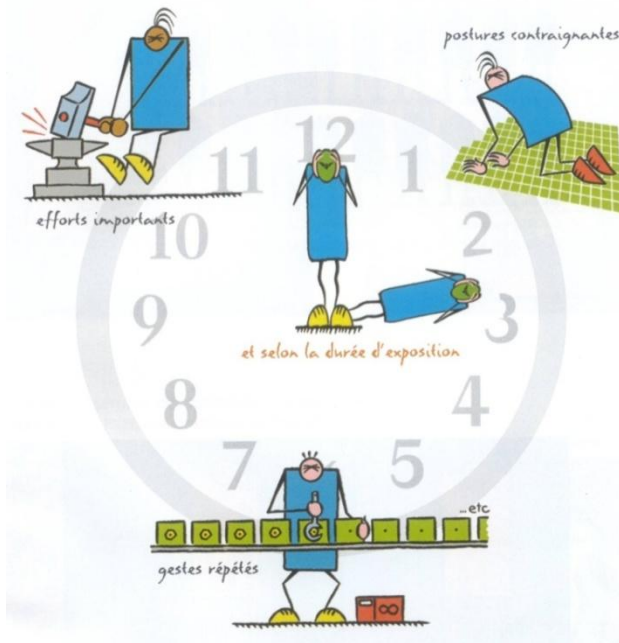




Prévention des Risques liés à l'Activité Physique



L'activité physique au travail quelles conséquences dans le BTP ?



Secteur BTP :

- 8,5 % des effectifs salariés
- 18,5 % des accidents avec arrêt
- 26,2 % des décès

Quelques chiffres (INRS 2009 / BTP) :

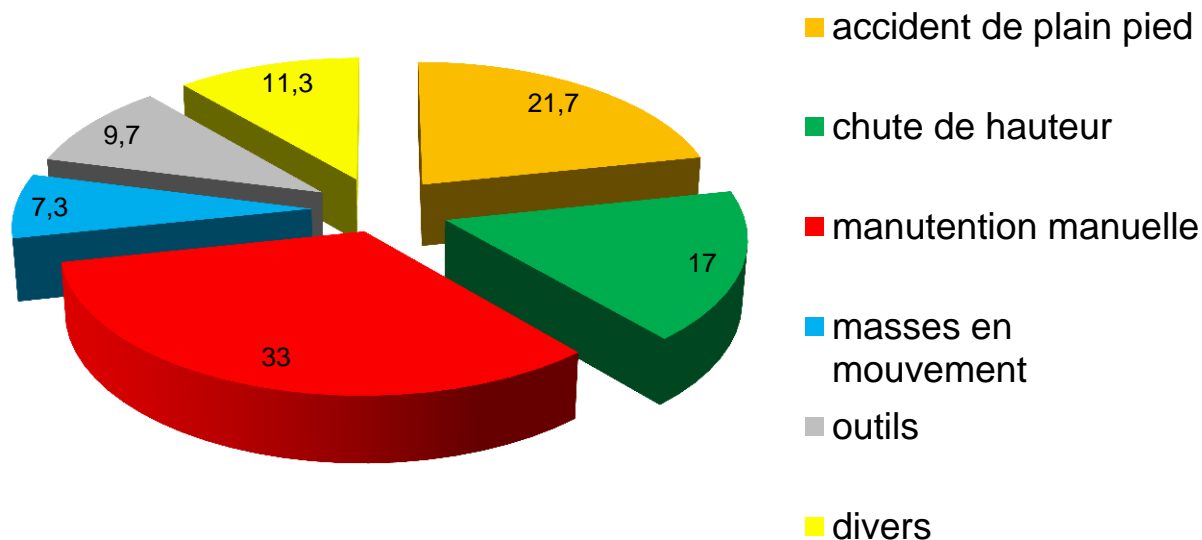
- **120 386** accidents de travail (avec arrêt de plus de 24 heures)
- **8 712** accidents graves (avec IP)
- **141** décès dus à des AT
- **26** décès dus à des MP
- **8 579** maladies professionnelles

1 AT entraînant
un arrêt de
travail toutes les
8 secondes

1 Accident
mortel toutes les
2 heures

1 AT entraînant un
incapacité
permanente de travail
toutes les **20 secondes**

principales causes des AT dans le BTP en 2009



manutentions manuelles
= 1/3 des accidents avec arrêt

Coût des AT

- 1 000 euros pour un arrêt de plus de 24 heures.
- 100 000 euros pour un accident grave avec une I.P. > 10 %
- 500 000 euros pour un accident mortel.

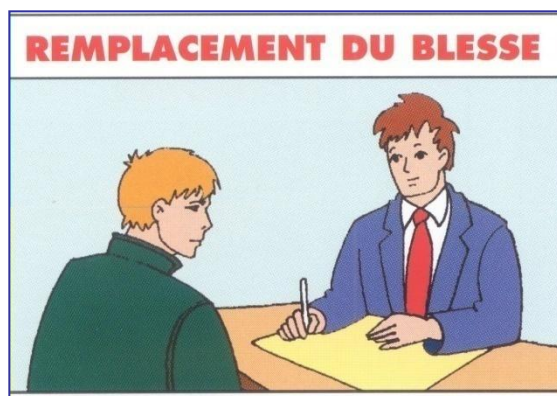
direct

indirect

humain

INDEMNITES JOURNALIERES

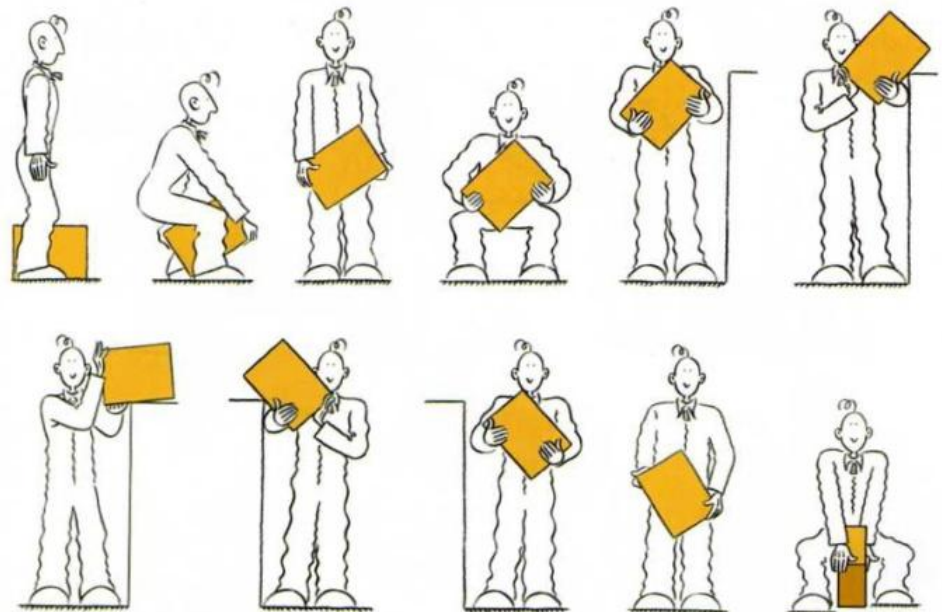
CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE 75007 PARIS		BORDEREAU DE REGLEMENT	
NUMERO DE CONTRIBUTIF	MATRICULE ASSURE	NOM ET PRENOM DE L'ASSURE	NO. DE JOUR
998740002098	58962041	GALLET Robert Journee comptable 08/07/96	AS 090048
452803690799	00014596	MARQUELLE Jeanine SUSPENS T.O.S. Journee comptable 10/07/96	AS 081204
0285963921548	00998012	MARQUELLE Pierre-Antoine SUSPENS T.O.S. Journee comptable 26/07/96	AS 23110
998740002098	58962041	GALLET Robert Journee comptable 30/07/96	AS 090048



Quelle solution ?

La formation Gestes et Postures

- formation modélisante
- inadaptée au travail réel
- réponses stéréotypées
contraire à : « adapter le travail à l'homme »



Lever, transporter, entabler haut et reposer au sol une petite caisse sans poignées

La formation PRAP

- Acteur PRAP – 1 + 1 j
- Formateur PRAP – 3 + 3 + 4 j

- être un véritable acteur de prévention dans l'entreprise
- préserver sa santé et améliorer ses conditions de travail

1. **Connaître les risques de son métier**
2. **Observer et analyser sa situation de travail**
3. **Participer à la maîtrise du risque**





Il y a des petites douleurs qui deviennent insupportables pour l'entreprise

Légitimes aux conditions du travail, les troubles musculo-squelettiques (TMS) touchent les principales articulations. Présents dans tous les secteurs d'activités, ils peuvent conduire jusqu'à l'incapacité de travailler. Au-delà des souffrances des salariés, les TMS ont un effet direct sur la performance de l'entreprise. Salariés, encadrement, chefs d'entreprise, représentants du personnel, médecins du travail, organismes de prévention : chacun doit jouer un rôle dans la prévention des TMS.

Pour plus d'informations : Travail Info Service 0821 347 347 (0,12 €/min) www.info-tms.fr



TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES. Parlons-en pour les faire reculer.



Merci de votre attention.